

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 12 mars 2025 à 18h30
Date d'envoi de la convocation : le 28 février 2025
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 87
Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°5 : Avis sur le Schéma de cohérence territoriale Sud-Loire

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

Mme BONNET-FERRAND Virginie
M. CINIÉRI Dino
M. MANDON Emmanuel
Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BUSSIERE Laurence Par M. CINIÉRI Dino
Mme PICARD Patricia Par M. MANDON Emmanuel

Étaient absents

M. CESA Johann
M. GEURJON Christophe
Mme MICHEL Cécile

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

M. MARION Philippe Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie Département de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle Département de la Loire

Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme CALACIURA Stéphanie Par Mme VIALLETON Marie-Michelle

Étaient absents

M. CORRIERAS Paul Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia Département de la Loire
Mme PUBLIÉ Martine Département du Rhône

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250312-5D_Avis_SCOT_SL-DE

Accusé certifié exécutoire

1

Réception par le préfet : 24/03/2025

Mme DE LESTRADE Christine
M. DIEZ Mickaël
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis

Était représenté

M. RAULT Serge

Par M. ZILLIOX Charles

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie
Mme NAVEZ Marie-Louise
M. ZILLIOX Charles

Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Commune de Saint-Appolinard
Commune de Bessey – Président

Était représentée

Mme FAVRE-BAC Lisa

Par Mme DEFAY Anne-Marie

Étaient absents

M. MARILLIER Emmanuel
Mme RICHARD Béatrice
M. WETTA Patrick

Commune de Roisey
Commune de Chuyer
Commune de Vérin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CORVAISIER Robert
M. GEURJON André
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine
M. SOUTRENON Bernard

Étaient représentés

M. CHORAIN Jean-François
M. HEITZ Philippe

Par M. GIRAUD Noël
Par M. SOUTRENON Bernard

Étaient absents

M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

Étaient absents

M. KAUFFER David	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Étaient représentés

M. RAULET Thierry	Par M. ROYET Philippe
M. SOY Laurent	Par M. CHARMET Michel

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. THETIER Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
Mme JOURNOUD Nathalie	Commune de Loire-sur-Rhône

Était représenté

M. GONON Christophe	Par M. BRUYAS Lucien
---------------------	----------------------

Étaient absentes

Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu
Mme LAURO Linda	Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

M. GUERIN Gérard

M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

M. LACROIX Norbert

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Était représenté

M. CARCELES Pierre

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était absent

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représenté

M. FAVERJON Christophe

Par M. CORVAISIER Robert

Étaient absents

Mme DREVET Leslie

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. CHAMPANHET Bernard

Commune d'Annonay

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

Étaient représentés

M. ALAMERCERY Yves
Mme DEHAN Nathalie

Par M. NUNEZ Dominique
Par M. CHAMPANHET Bernard

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien
M. GALLOT Éric
M. HAMMOU OU ALI Brahim
Mme KANE Diarra
M. LETO Francesco
M. PENARD Christophe

Commune de Rive-de-Gier
Commune de Sorbiers
Commune de La Ricamarie
Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
Commune de Lorette
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémi CERNYS
M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI
Mme Hélène FRACHON
M. Cyril MATHEY
Mme Jocelyne ROCHE
M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Guides du Pilat
CNPF Auvergne-Rhône-Alpes
Ville de Givors
CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc

Nelly CHAMBOST, Pauline
DELFORGE, Sandrine GARDET,
Camille LHERNOULD, Carole
MABILON, Marie MOTTOT et Marie
VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Objet : Avis sur le Schéma de cohérence territoriale Sud-Loire

Le Comité syndical du SCoT Sud Loire a arrêté à l'unanimité le projet de SCoT révisé le lundi 16 décembre 2024.

Engagée en mars 2018, cette révision permet d'acter l'élargissement du périmètre du SCOT à 198 communes. Elle permet d'intégrer par ailleurs les éléments portés par la loi Climat et Résilience de 2021.

L'avis des personnes publiques associées, dont celui du Syndicat mixte du Parc a été sollicité par courriel reçu le 27 décembre. Cet avis est à rendre avant le 27 mars 2025.

Le Syndicat mixte du Parc n'est pas que sollicité au titre de son rôle de personnes publiques associées. Il l'est également parce que le SCoT doit être compatible avec la Charte du Parc.

L'obligation est également faite aux SCoTs de transposer les dispositions pertinentes de la Charte dans son document d'orientations et d'objectifs :

"Au regard des enjeux en matière de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, de prévention des risques naturels, de transition écologique, énergétique et climatique, le document d'orientation et d'objectifs définit notamment les orientations en matière de préservation des paysages ainsi qu'en matière d'insertion et de qualité paysagères des activités économiques, agricoles, forestières et de production et de transport d'énergie, les espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger, notamment en raison de leur participation à l'amélioration du cadre de vie. Il transpose les dispositions pertinentes des chartes de Parcs naturels régionaux à une échelle appropriée, afin de permettre leur mise en œuvre dans les plans locaux d'urbanisme ou dans les documents en tenant lieu et les cartes communales ».

Il est proposé d'adopter l'avis du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat ci-joint.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 63 voix pour et 2 abstentions, émet un favorable avec réserves sur le Schéma de cohérence territoriale Sud-Loire, conformément à l'avis joint à la présente délibération.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 12 mars 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX